

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 30 septembre 2009

Au 30 septembre 2009, le revenu de solidarité active (rSa) est versé à 1,62 million de foyers par les caisses d'Allocations familiales (Caf), en France métropolitaine. Le rSa poursuit ainsi sa montée en charge depuis le mois de juin. En particulier, les nouveaux bénéficiaires ont nettement progressé en un trimestre et ils représentent désormais près de 30 % de l'ensemble des allocataires du rSa. Cette évolution s'explique principalement par le nombre plus important de bénéficiaires du rSa activité seul.

Les foyers bénéficiaires du rSa activité seul ont des caractéristiques différentes des autres catégories de bénéficiaires, notamment en ce qui concerne les configurations familiales. La part des couples est en effet deux fois plus élevée que pour l'ensemble des allocataires du rSa et à l'inverse, les hommes seuls sont deux fois moins présents.

Parmi l'ensemble des allocataires du rSa, plus d'un tiers sont en emploi au 30 septembre 2009. La distribution des revenus d'activité au sein d'une grande partie de cette population est réalisée à composition familiale donnée, car le niveau de ressources au-delà duquel le foyer n'a plus droit au rSa dépend du nombre de personnes à charge. Par exemple, au sein des couples avec deux enfants, plus de la moitié des couples monoactifs perçoivent entre 1 000 et 1 600 euros par mois, alors que plus d'un tiers des couples biactifs touchent entre 1 500 et 1 800 euros par mois.



Le revenu de solidarité active (rSa) est une prestation qui recouvre un grand nombre de situations et à ce titre on distingue trois catégories d'allocataires :

- les foyers bénéficiaires du rSa socle seul qui n'ont pas de revenus d'activité, ou bien dont les membres ayant un emploi sont en période de cumul intégral ⁽¹⁾ ;
- les bénéficiaires du rSa socle et activité qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur à un montant forfaitaire (intervenant dans le calcul du montant de la prestation et dépendant de la composition du foyer) ;
- les foyers bénéficiaires du rSa activité seul qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire.

Une autre décomposition des allocataires du rSa peut être effectuée selon l'origine des foyers : soit ils sont d'anciens bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (Rmi) ou de l'allocation de parent isolé (Api), et ils ont alors « basculé » dans le rSa au mois de juin 2009, soit il ne sont pas d'anciens bénéficiaires directs du Rmi ou de l'Api et ils sont alors comptabilisés comme de nouveaux bénéficiaires.

Le rSa poursuit sa montée en charge au troisième trimestre 2009

Au 30 septembre 2009, le rSa est versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf) à 1,62 million de foyers (tableau 1), dont 246 000 bénéficient d'une majoration

pour situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître. La grande majorité des allocataires bénéficient du rSa socle seul, avec plus d'un million de foyers concernés.

Quant aux bénéficiaires du rSa activité seul, leur nombre s'élève à 366 000 au 30 septembre 2009, soit une progression notable par rapport au trimestre précédent, liée à la montée en charge de cette catégorie.

Tableau 1 - Nombre de bénéficiaires ayant un droit payable au rSa selon la catégorie, au 30 septembre 2009, en France métropolitaine (en milliers)

	rSa socle seul	rSa socle et activité	rSa activité seul	Total
■ Ancien bénéficiaire du Rmi	805	100	69	975
■ Ancien bénéficiaire de l'Api	149	10	19	178
■ Nouveau bénéficiaire	150	39	277	466
Total	1 105 ^(*)	149	366	1 620

Source : Cnaf - Dser.

(*) : Parmi les 1,11 million de foyers bénéficiaires du rSa socle seul, 64 000 sont en période de cumul intégral.

Le rSa a ouvert des droits à de nouveaux bénéficiaires. On en compte au total 466 000, ce qui représente à la fin septembre près de 30 % des allocataires du rSa. Ce sont essentiellement des bénéficiaires du rSa activité seul, mais également des bénéficiaires du rSa socle seul.

Les foyers bénéficiant du rSa activité seul sont deux fois plus souvent des couples et deux fois moins souvent des hommes seuls que l'ensemble des allocataires du rSa

Le rSa remplace les anciens *minima* sociaux Rmi et Api, et il comporte un nouveau volet : le rSa activité seul. Cependant, celui-ci ne s'adresse pas qu'à de nouveaux bénéficiaires. Environ un quart des bénéficiaires du rSa activité seul sont en effet d'anciens allocataires du Rmi ou de l'Api, la grande majorité étant inscrite dans le dispositif depuis moins de deux ans. Certains sont des titulaires de contrats aidés [contrat d'insertion-revenu minimum d'activité (Ci-Rma), contrat d'avenir (Caf)] adossés au Rmi ou à l'Api qui ont « basculé » directement en rSa activité seul, compte tenu des revenus d'activité tirés de ces contrats.

D'autres sont des bénéficiaires du Rmi ou de l'Api qui ont connu une augmentation de leurs revenus d'activité au moment de la mise en place du rSa, disposant ainsi de ressources supérieures au montant forfaitaire. Ils sont alors devenus des bénéficiaires du rSa activité seul à partir de juin 2009.

Les bénéficiaires du rSa activité seul sont pour plus d'un tiers des familles monoparentales comme pour l'ensemble des allocataires du rSa (graphique 1). Cependant, les couples sont fortement représentés dans cette population (31 % contre 18 % pour l'ensemble). A l'inverse, les hommes seuls sont nettement moins nombreux (15 % contre 30 %). Cette catégorie s'oppose nettement aux bénéficiaires du rSa socle seul, pour lesquels les hommes seuls sont très nombreux et au contraire les couples peu présents.

Par ailleurs, les bénéficiaires du rSa activité seul sont majoritairement âgés de 30 à 50 ans mais de façon plus prononcée que l'ensemble des allocataires (60 % au lieu de 53 %). En revanche, la catégorie des 50 ans et plus est sous représentée par rapport à l'ensemble (15 % contre 19 %). Cette catégorie se distingue des bénéficiaires du rSa socle seul, qui se retrouvent plus souvent dans les tranches d'âge extrêmes (moins de 30 ans et plus de 50 ans).

Les allocataires du rSa bénéficient parfois d'autres prestations. Ainsi, parmi les bénéficiaires du rSa activité seul, 72 % perçoivent une aide au logement, alors que l'ensemble des allocataires du rSa ne sont que 61 % à en bénéficier. Cette population assume plus souvent une charge de loyer que les autres catégories. En effet, 71 % des bénéficiaires du rSa activité seul sont locataires, contre 55 % des bénéficiaires du rSa socle seul. De même, ils sont deux fois moins nombreux à être hébergés à titre gratuit que ne le sont les bénéficiaires du rSa socle seul. En outre, les bénéficiaires du rSa activité seul sont légèrement plus nombreux à percevoir des allocations familiales (28 % contre 24 % pour l'ensemble), ayant plus souvent des enfants à charge.

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de rSa, selon la catégorie, au 30 septembre 2009, en France métropolitaine

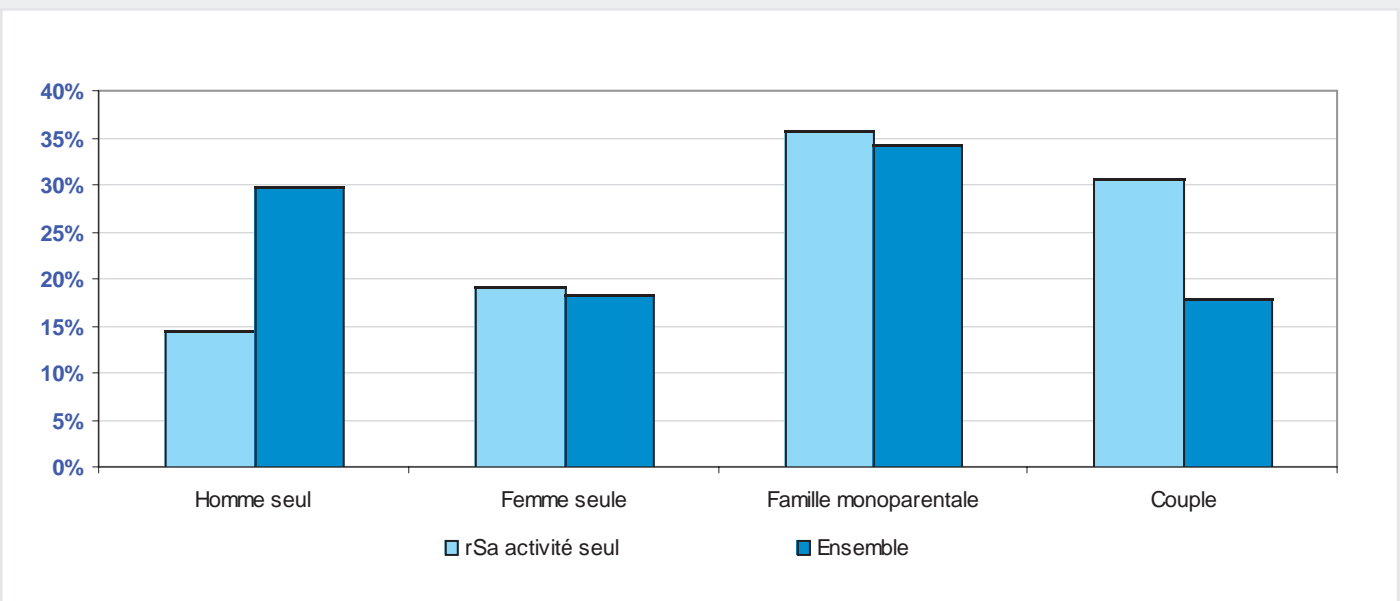
	rSa socle seul	rSa socle et activité	rSa activité seul	Ensemble
■ Montant mensuel moyen de rSa	422 euros	396 euros	157 euros	360 euros

Source : Cnaf - Dser.

Enfin, les bénéficiaires du rSa activité seul se distinguent des autres catégories par leur montant moyen de rSa (tableau 2). En effet, celui-ci s'élève en moyenne à 157 euros par mois, alors que pour l'ensemble des allocataires, il atteint 360 euros par mois. Quant aux bénéficiaires du rSa socle et activité, le montant moyen de leur prestation se décompose en une partie socle de 245 euros et une partie activité de 151 euros, proche du montant moyen des bénéficiaires du rSa activité seul.

La population des bénéficiaires du rSa activité seul décrite ci-dessus est celle présente dans le dispositif au 30 septembre 2009, mais un nombre important de bénéficiaires potentiels du rSa activité seul devrait faire valoir leurs droits au rSa dans les mois à venir (encadré).

Graphique 1 - Répartition des bénéficiaires du rSa et du rSa activité seul, par configuration familiale, au 30 septembre 2009, en France métropolitaine (en %)



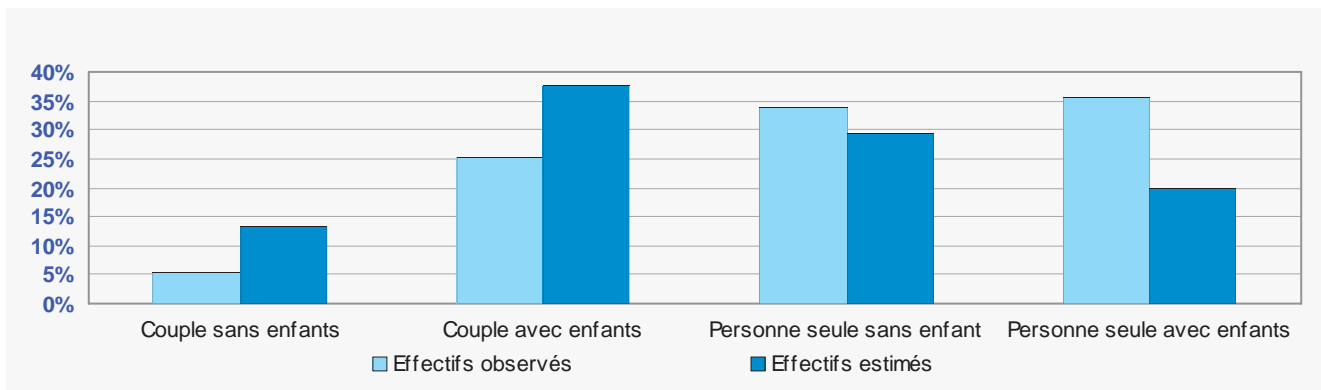
Source : Cnaf - Dser.

Selon les estimations, un nombre important de bénéficiaires du rSa activité devrait entrer dans le dispositif dans les mois à venir

La montée en charge des bénéficiaires du revenu de solidarité active (rSa) activité va se poursuivre dans les mois à venir, compte tenu des effectifs observés au 30 septembre 2009 et de ceux estimés pour 2009 par le modèle de microsimulation de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)*. En effet, plus d'un million de foyers susceptibles de bénéficier du rSa activité seul ne sont pas encore présents dans le dispositif. La comparaison des simulations et des réalisations à la fin septembre permet d'identifier les catégories de bénéficiaires potentiels du rSa activité seul actuellement sous représentées.

Au 30 septembre 2009, les couples représentent 31 % des bénéficiaires du rSa activité seul, alors que, d'après les estimations, leur part devrait concerner la moitié des allocataires (graphique 2). Lors de la poursuite de la montée en charge, on devrait donc observer une plus forte progression des bénéficiaires en couple, et plus particulièrement des couples avec enfants à charge.

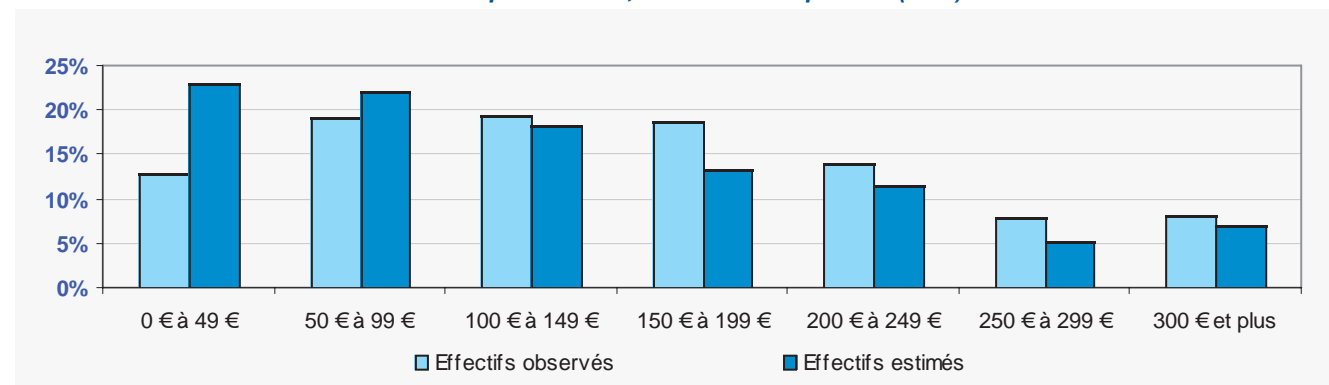
Graphique 2 - Répartition du nombre de bénéficiaires du rSa activité seul, selon la configuration familiale, au 30 septembre 2009, en France métropolitaine (en %)



Source : Cnaf - Dser.

Par ailleurs, près d'un quart des bénéficiaires du rSa activité seul devraient percevoir moins de 50 euros par mois d'après le modèle de microsimulation, alors qu'ils ne représentent que 13 % des effectifs observés au 30 septembre 2009 (graphique 3). De même, la part des bénéficiaires percevant entre 50 et 99 euros est légèrement moins élevée dans les effectifs observés que dans ceux estimés. Ainsi, parmi les nouveaux entrants à venir dans le dispositif rSa, sont notamment attendus des foyers ouvrant droit à des montants de rSa inférieurs à 100 euros par mois.

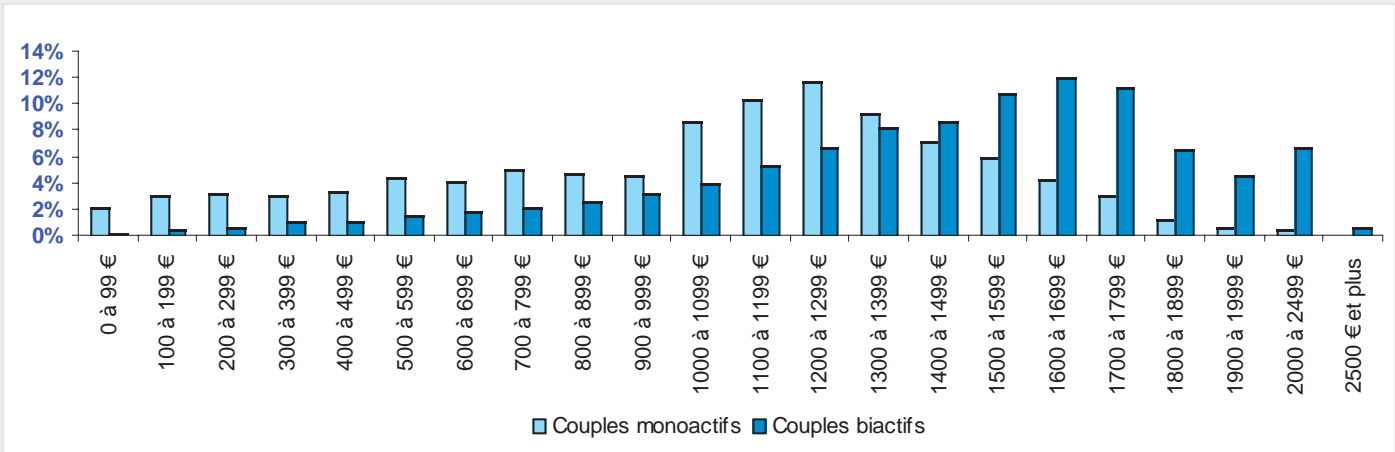
Graphique 3 - Répartition du nombre de bénéficiaires du rSa activité seul, selon le montant de rSa, au 30 septembre 2009, en France métropolitaine (en %)



Source : Cnaf - Dser.

(*) Les estimations réalisées par le modèle de microsimulation de la Cnaf sont relativement concordantes avec celles des autres administrations.

Graphique 4 - Distribution des revenus d'activité salariée des couples (monoactifs ou biactifs) avec deux enfants à charge, bénéficiaires du rSa activité, au 30 septembre 2009, en France métropolitaine (en %)



Source : Cnaf - Dser.

Parmi les bénéficiaires du rSa en activité, plus de la moitié des couples monoactifs avec deux enfants ont des revenus d'activité salariée compris entre 1 000 et 1 600 euros par mois, et plus d'un tiers des couples biactifs entre 1 500 et 1 800 euros par mois

Parmi l'ensemble des allocataires du rSa, plus d'un tiers sont en emploi au 30 septembre 2009. Il s'agit des bénéficiaires du rSa socle et activité et du rSa activité seul (tableau 1), ainsi que les 64 000 foyers en cumul intégral, ce qui correspond au total à 579 000 foyers.

L'étude des bénéficiaires en emploi est principalement liée aux revenus d'activité. Cependant, au vu des informations disponibles, cet examen se limite aux revenus d'activité salariée, pour l'allocataire et son éventuel conjoint, hors reprise d'emploi. En effet, seuls les revenus liés à une activité salariée sont connus, ce qui exclut donc les travailleurs indépendants de l'analyse. De même, les revenus d'activité ne sont renseignés que pour l'allocataire et son éventuel conjoint, et non pour les autres personnes à charge dans le foyer. Enfin, les revenus d'activité des foyers en cumul intégral sont souvent renseignés avec un certain délai et donc pas forcément dès la reprise d'emploi.

Ainsi, l'étude porte sur environ 451 000 foyers au 30 septembre 2009. Sachant que les deux membres d'un même foyer peuvent occuper un emploi (27 000 foyers concernés), il convient de comptabiliser les allocataires et leurs conjoints, et non de raisonner uniquement au niveau des foyers. L'étude proposée ici couvre donc près de 478 000 personnes en emploi. Le niveau de ressources au-delà duquel le foyer n'a plus droit au rSa dépend du nombre de personnes à charge. Les distributions de revenus d'activité ne sont donc pas comparables suivant les différentes configurations familiales, c'est pourquoi trois cas illustratifs sont présentés ici.

■ **Notes**

(1) Le cumul intégral consiste à neutraliser l'ensemble des revenus d'activité pour le calcul du rSa, pendant une période de trois mois suivant la reprise d'emploi, dans la limite de quatre mois au cours des douze derniers mois.

■ **Pour en savoir plus**

- ▶ Donné S. et Siguret I., *Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 30 juin 2009, l'e-ssentiel*, 2009, n° 90.
- ▶ Haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, *Livre vert vers un revenu de Solidarité active*, 2008.
- ▶ Site des allocations familiales : <http://www.caf.fr/>
- ▶ Site du haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté : <http://www.rsa.gouv.fr/>

Parmi les personnes en emploi, 163 000 sont des personnes seules sans enfant à charge. 51 % de ces allocataires perçoivent un revenu d'activité entre 500 et 900 euros par mois et 37 % ont un revenu d'activité inférieur à 500 euros par mois. Certaines personnes seules bénéficiant du rSa ont un revenu d'activité dépassant légèrement 1 000 euros par mois.

Par ailleurs, 166 000 personnes en emploi vivent dans des familles monoparentales dont la grande majorité a un seul enfant à charge. Dans cette catégorie, près des deux tiers perçoivent entre 500 et 1 200 euros par mois et la moitié plus de 800 euros. Enfin, 148 000 personnes en emploi vivent en couple et la majorité ont des enfants à charge : 28 % ont un enfant à charge, 30 % deux enfants et 23 % trois enfants et plus. Environ un tiers sont des couples biactifs, cette proportion étant plus faible pour les couples ayant au moins trois enfants à charge (18 %). L'exemple retenu ici porte sur les couples avec deux enfants à charge, qu'un seul membre du foyer soit en emploi ou bien les deux.

Ainsi, plus de la moitié des couples monoactifs perçoivent entre 1 000 et 1 600 euros par mois et la distribution est assez régulière sur les tranches de revenus inférieures à 1 000 euros (graphique 4). Quant aux couples biactifs, ils sont très peu représentés dans les tranches de revenus les plus basses et ils sont plus d'un tiers à percevoir entre 1 500 et 1 800 euros par mois.

**Sophie Cazain ■
Isabelle Siguret ■**

Cnaf - Dser

Directeur de la Publication
Hervé Drouet
Directrice de la rédaction
Hélène Paris
Directrice adjointe de la rédaction
Delphine Chauffaut
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrede
Secrétaire de rédaction
Patricia Lefebvre
Maquettiste
Ysabelle Michelet
Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

Cnaf- 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769